

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente

Comment l'Etat a-t-il géré la communication du Léman Express ?

Dans la Tribune de Genève du 21 mars 2019, les Genevois ont pu découvrir un supplément réalisé en partenariat avec le département des infrastructures (DI) de l'Etat de Genève. Le fascicule fait 12 pages et présente la réalisation de l'ouvrage. Alors que la presse connaît de graves difficultés, il est important que la répartition des publicités de l'Etat se fasse dans différents journaux du canton, étant entendu que, quand l'Etat achète ces encarts presse, il soutient les éditeurs. Tous les éditeurs devant être traités équitablement, les achats d'encarts et de suppléments presse de l'Etat devraient être issus d'un processus de sélection clairement défini. Par ailleurs, dans un souci de transparence et parce que la communication est un outil d'influence de l'opinion, les citoyens genevois sont en droit de connaître les tâches relatives à une communication étatique qui ont été externalisées et à qui elles ont été confiées.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il fait un appel d'offres pour la publication du supplément publicitaire vantant le Léman Express ? si oui, peut-il exposer les modalités de cet appel d'offres ?*
- 2. Quelle est la nature du partenariat entre le DI et la TdG dans la réalisation de ce supplément ?*
- 3. Combien a coûté le supplément publicitaire de 12 pages de la Tribune de Genève du 21 mars sur le Léman Express ?*
- 4. Comment se fait-il que l'Etat externalise sa communication alors qu'il a des ressources dédiées à la communication dans chaque département ?*

5. *Combien de mandats de communication ont été externalisés par chaque département durant les cinq dernières années ?*
6. *Quelles sont les sociétés ou entités de communication qui ont eu des mandats de l'Etat durant les cinq dernières années ? Ces sociétés, entités, sont-elles liées aux conseillers d'Etat (liens familiaux quelconques) ?*

En remerciant le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à ces questions.